

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: XTREME Amber Spice 270ML AERO-23EX

Version: 2

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identificateur de produit: XTREME Amber Spice 270ML AERO-23EX(Contenu:1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthalenyl)ethanone)

Autre identifiant: RS0591061 /S18039-1(1)

Identificateur unique de formule (UFI): WEN0-S0XY-R00T-GQNT

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usages du produit: Aérosol, Usage professionnel uniquement.

Usages déconseillés: Utiliser uniquement pour les applications prévues.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise: Vectair Systems Ltd

Adresse de l'entreprise: Unit 3, Trident Centre, Armstrong Road, Basingstoke, Hampshire, RG24 8NU, UK

Contact: Product Development

Adresse e-mail: prod-dev@vectairsystems.com

Téléphone de l'entreprise: +44 (0) 1256 319500 (Office Hours 09:00 to 17:00)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence: [UK]111;[IE]+353 (0)1 809 2166;[BE]+32 (0)70 245 245;[BG]+359 (0)2 9154 233;[CZ]+420 224 919 293/+420 224 915 402;[DK]+45 8212 1212;[AT]+43 (0)1 406 43 43;[GR]+30 210 779 3777;[ES]+34 91 562 04 20;[EE][LV][SI][SE]112;[FI]+358 (0)9 471 977;[FR]+33 (0)1 45 42 59 59;[HR]+385 (0)1 23-48-342;[HU]+36 (06) 80 201-199;[IS]+354 543 2222;[IT]0016506 68593726;[LT]+370 (8)5 236 20 52/+370 (8)6 875 33 78;[NL]+31 (0)30 274 8888;[NO]+47 22 59 13 00;[PT]800 250 250;[RO]+40 (0)21 318 36 06;[SK]+421(0)254774166

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification du Règlement (CE) n°1272/2008

Classe et catégorie de danger: Aérosols inflammables, catégorie de danger 1
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2
Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1
H222, Aérosol extrêmement inflammable.
H229, Récipient pressurisé : Peut éclater si chauffé.
H317, Peut provoquer une allergie cutanée.
H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: XTREME Amber Spice 270ML AERO-23EX

Version: 2

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification du Règlement (CE) n°1272/2008

Mention d'avertissement

Danger.

Mention de danger

H222, Aérosol extrêmement inflammable.
H229, Récipient pressurisé : Peut éclater si chauffé.
H317, Peut provoquer une allergie cutanée.
H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

Information complémentaire:

EUH208, Contient alpha-Hexylcinnamaldehyde. Peut produire une réaction allergique.

Conseil de prudence

P210, Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
P211, Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251, Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P280, Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305/351/338, EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P410/412, Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501, Éliminer le contenu/récipient dans: site d'élimination approuvé.

Pictogrammes



2.3. Autres dangers

Autres dangers

Éléments d'étiquetage CLP pour alpha-Hexylcinnamaldehyde les sensibilisants cutanés::
Concentration (%) en 0.0000%
Hydrocarbure ::

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: XTREME Amber Spice 270ML AERO-23EX

Version: 2

Nom	CAS	CE	N° de registre REACH	%	Classification du Règlement (CE) n°1272/2008	Conc. spécifique Limites spécifiques, facteurs M et ETA.
Ethyl alcohol	64-17-5	200-578-6		10-<20%	Flam. Liq. 2-Eye Irrit. 2; H225-H319,-	
Isopropyl alcohol	67-63-0	200-661-7		5-<10%	Flam. Liq. 2-Eye Irrit. 2-STOT SE 3;H225-H319-H336,-	
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthalenyl)ethanone	54464-57-2, 68155-66-8, 68155-67-9, 54464-59-4	259-174-3, 915-730-3		1-<5%	Skin Irrit. 2-Skin Sens. 1B-Aquatic Chronic 2; H315-H317-H411,-	
alpha-Hexylcinnamaldehyde	101-86-0, 165184-98-5	202-983-3, 639-566-4		0.1-<1%	Skin Sens. 1B-Aquatic Acute 1-Aquatic Chronic 2;H317-H400-H411,-	M = 1-oral: ATE = 3100 mg/kg bw
Phosphoric acid, 2-ethylhexyl ester (Hostaphat MDAH)	12645-31-7	235-741-0		0.1-<1%	Skin Corr. 1B;H314,-	

Substances présentant des limites d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires:

Nom	CAS	CE	N° de registre REACH	%	Classification du Règlement (CE) n°1272/2008	Conc. spécifique Limites spécifiques, facteurs M et ETA.
Butane	106-97-8	203-448-7		20-<50%	Flam. Gas 1-Press. Gas;H220-H280,-	
Ethyl alcohol	64-17-5	200-578-6		10-<20%	Flam. Liq. 2-Eye Irrit. 2; H225-H319,-	
Isopropyl alcohol	67-63-0	200-661-7		5-<10%	Flam. Liq. 2-Eye Irrit. 2-STOT SE 3;H225-H319-H336,-	
Propylene glycol	57-55-6	200-338-0		5-<10%	-,-,-	

Substances qui sont des perturbateurs endocriniens selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, supérieur à 0,1%:

Non applicable

Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques ou très persistantes et très bioaccumulables, au-delà de 0,1%:

Non applicable

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation: Sortir du site d'exposition, se mettre à l'air frais, se reposer et consulter un médecin.

Exposition des yeux: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Exposition de la peau: Retirer les vêtements contaminés. Laver abondamment au savon et à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: XTREME Amber Spice 270ML AERO-23EX

Version: 2

Ingestion: Rincer la bouche à l'eau et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non attendu, voir Section 4.1 pour plus d'informations.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Milieux compatibles: Dioxyde de carbone, Voie sèche, Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, possible libération: Monoxyde de carbone, composés organiques non identifiés.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire adapté.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter l'inhalation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Voir les mesures de protection dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Tenir à distance des canalisations, de l'eau de surface et souterraine et du sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Retirer les sources d'inflammation. Fournir une ventilation adéquate. Éviter l'inhalation excessive des vapeurs. Contenir immédiatement tout déversement à l'aide de sable ou de poudre inerte. Mettre au rebut conformément aux réglementations locales.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir également les sections 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: XTREME Amber Spice 270ML AERO-23EX

Version: 2

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit bien ventilé. Fermer correctement le conteneur. Conserver au frais. Fixer/Attacher le conteneur et l'équipement de réception. Utiliser un équipement électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Utiliser uniquement des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aérosol, Usage professionnel uniquement.: Utiliser conformément aux bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène industrielle.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition sur le lieu de travail:

Ingrédient	CAS	CE	Description	Valeur
Butane	106-97-8	203-448-7	LEP R.U., valeur à long terme, ppm	1450 ppm
			LEP R.U., valeur à long terme, mgm3	600 mg/m ³
			LEP R.U., valeur à court terme, ppm	1810 ppm
			LEP R.U., valeur à court terme, mgm3	750 mg/m ³
Ethyl alcohol	64-17-5	200-578-6	LEP R.U., valeur à long terme, ppm	1000 ppm
			LEP R.U., valeur à long terme, mgm3	1920 mg/m ³
Isopropyl alcohol	67-63-0	200-661-7	LEP R.U., valeur à long terme, ppm	999 ppm
			LEP R.U., valeur à long terme, mgm3	400 mg/m ³
			LEP R.U., valeur à court terme, ppm	1250 ppm
			LEP R.U., valeur à court terme, mgm3	500 mg/m ³
Propylene glycol	57-55-6	200-338-0	LEP R.U., valeur à long terme, ppm	474 ppm
			LEP R.U., valeur à long terme, mgm3	150 mg/m ³

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: XTREME Amber Spice 270ML AERO-23EX

Version: 2

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux / de la peau

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection respiratoire

Garantir une ventilation adéquate et continue afin d'éviter la formation excessive de vapeur et d'assurer le respect des limites d'exposition sur le lieu de travail. Si nécessaire, et en fonction des caractéristiques et des volumes d'utilisation, les contrôles techniques suivants peuvent être requis comme mesures de protection supplémentaires : a) Isoler les salles de mélange et les autres espaces où ce matériau est utilisé ou manipulé à découvert. Maintenir ces espaces à une pression inférieure à celle du reste de l'usine. b) Porter un équipement de protection individuelle - un appareil respiratoire agréé correctement installé et équipé d'une cartouche ou d'un boîtier filtrant la vapeur organique et d'un filtre à particules. c) Utiliser une ventilation par aspiration locale autour des réservoirs ouverts et des autres sources ouvertes entraînant une exposition potentielle afin d'éviter une inhalation excessive, y compris les espaces où le matériau est pesé ou mesuré à découvert. De plus, utiliser une ventilation par dilution générale dans l'espace de travail afin de supprimer ou de réduire l'éventuelle exposition du personnel. d) Utiliser des systèmes clos pour transférer et traiter ce matériau.

Voir également les Sections 2 et 7.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique/Couleur:	Colourless Aerosol
Odeur:	Caractéristique
Seuil Olfactif:	Non déterminé
Point de fusion / point de congélation:	Non déterminé
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	Non déterminé
Inflammabilité:	Flammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Non déterminé
Point d'éclair;	Non déterminé
Température d'auto-allumage:	Non déterminé
Température de décomposition:	Sans objet
pH:	Non déterminé Substance/mixture is non-soluble (in water)
Viscosité cinématique:	Non déterminé
Solubilité;	Non déterminé
Coefficient de partage : n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé
Pression de vapeur;	Non déterminé
Densité et/ou densité relative:	Non déterminé
Densité de vapeur:	Non déterminé
Caractéristiques des particules:	Non déterminé

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: XTREME Amber Spice 270ML AERO-23EX

Version: 2

9.2. Autres informations Aucune disponibilité

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ne présente aucun danger significatif de réactivité en soi ou au contact de l'eau.

10.2. Stabilité chimique

Bonne stabilité dans des conditions normales de conservation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non attendu dans des conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur extrême.

10.5. Matières incompatibles

Éviter le contact avec des acides forts, des alcalis ou des agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Non attendu.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange n'a pas été soumis à essai dans son ensemble concernant les effets sur la santé. Ces derniers ont été calculés à l'aide des méthodes énoncées dans le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP).

Toxicité Aiguë:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë par voie orale	Non applicable
Toxicité aiguë par voie cutanée	Non applicable
Toxicité aiguë par inhalation	Non disponible.
Corrosion/irritation cutanée:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésion oculaire grave/irritation oculaire:	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1
Mutagénicité sur les cellules germinales:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT-exposition unique:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT-exposition répétée:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: XTREME Amber Spice 270ML AERO-23EX

Version: 2

Information sur les ingrédients dangereux du mélange

Non applicable

Voir les Sections 2 et 3 pour des informations complémentaires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Non disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité Non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol Non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette substance ne respecte pas les critères PBT/vPvB du Règlement REACH, Annexe XIII.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne Non applicable

12.7. Autres effets néfastes Non disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Mettre au rebut conformément aux réglementations locales. Éviter de mettre au rebut dans les systèmes d'évacuation et dans l'environnement. Les conteneurs vides doivent être apportés à un site agréé de traitement des déchets pour leur recyclage ou leur mise au rebut.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	14.2. Nom d'expédition des Nations unies	14.3. Classe (s) de danger pour le transport	Sous-risque:	14.4. Groupe d'emballage
Règlement type de l'ONU	UN1950	AEROSOLS, FLAMMABLE	2.1	-	-
IMDG	UN1950	AEROSOLS, FLAMMABLE	2.1	-	-
ADR,RID,ADN	UN1950	AEROSOLS, FLAMMABLE	2.1	-	-
ICAO TI	UN1950	AEROSOLS, FLAMMABLE	2.1	-	-

14.5. Dangers pour l'environnement Elle n'est pas dangereuse pour le transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucun supplément

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: XTREME Amber Spice 270ML AERO-23EX**Version:** 2**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

pH is not applicable for Aerosol

N° de référence SDS :: SDS_1177

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce produit.

SECTION 16: Autres informations»**Limite de concentration en %:** EDI 2=37.91% SS 1=63.88%**Total valeurs fractionnaires:** EDI 2=2.64 SS 1=1.57**Légende des révisions:**

Classification du Règlement (CE) n°1272/2008

Information sur les ingrédients dangereux du mélange

Limite de concentration en %

Limites d'exposition professionnelle

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Total valeurs fractionnaires

Code des abréviations:

Abréviation	Signification
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie de danger 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Fixer/Attacher le conteneur et l'équipement de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: XTREME Amber Spice 270ML AERO-23EX**Version:** 2

P242	Utiliser uniquement des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301/330/331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P302/352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P303/361/353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P304/340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305/351/338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P333/313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337/313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P370/378	En cas d'incendie: utiliser pour l'extinction: Foam, Produit chimique sec, Le dioxyde de carbone.
P391	Recueillir le produit répandu.
P403/233/235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.
P403/235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans: site d'élimination approuvé.
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégories de danger 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégories de danger 2
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1B

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont à notre connaissance véridiques et exactes, cependant toutes les données, instructions, recommandations et/ou suggestions ne sont pas garanties.